

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU SOMMAIRE Conseil Municipal du 21 décembre 2009</p>
--

Répartition des Amendes de Police (Dotation 2009 – Programme 2010) : demande de subvention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de solliciter une subvention auprès du conseil général d'Ille et Vilaine au titre de la répartition des amendes de police (dotation 2009 – programme 2010) pour les travaux de sécurité routière suivants :
 - o acquisition de 2 radars pédagogiques pour le centre bourg pour un montant de 4 800,00€ H.T. (devis entreprise Signature),
 - o création d'un cheminement piéton au lieu-dit « les Quatre Routes » pour un montant de 15 987,00€ H.T. (devis entreprise Pérotin T.P.),

Redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Programme de Plantations : règles de subvention

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider le dispositif communal de plantations bocagères et les modalités évoquées,
- d'inscrire pour ce programme un crédit maximum de 2 000€ au budget communal,
- de préciser que la répartition de crédits sera décidée par l'assemblée délibérante sur propositions de la commission en charge du dossier. Les dossiers seront examinés au vue de leur intérêt environnemental.

Contrat de Prestations « Fourrière Animale » : renouvellement

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider le contrat de prestations de services missions de services publics pour la capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale de la S.A. Chenil Service,
- de rappeler les dispositions de la délibération du conseil municipal en date du 23 juillet 2003 concernant les amendes communales pour animal domestique en divagation qui viennent s'ajouter aux frais de fourrière :
 - o 1^{er} capture : 50 euros,
 - o À partir de la 2^{ème} capture : 100 euros,
 - o Ces amendes sont appliquées à tout propriétaire d'animal domestique capturé.

Budget Assainissement Collectif : assujettissement à la T.V.A.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'assujettir à la T.V.A. le budget d'Assainissement Collectif à compter du 1^{er} janvier 2010,
- de préciser que dans un premier temps seules les dépenses et recettes d'investissement de l'opération de construction de la nouvelle station d'épuration de type Organica seront concernées par cet assujettissement,
- de préciser qu'après l'attribution de la délégation de service de public pour la gestion du service public de l'assainissement collectif liée à la mise en service de ce nouvel équipement, au 1^{er} janvier 2011 l'intégralité des dépenses et recettes du budget sera soumise à l'assujettissement à la TVA y compris le prix du m³ assaini et de la part fixe annuelle,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

Travaux extension cuisine scolaire : transfert titulaire du lot « Menuiseries Intérieures »

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider le changement du titulaire du lot « Menuiseries Intérieures » à savoir l'entreprise Hubert en lieu et place de l'entreprise Plassart,

Travaux extension cuisine scolaire : assurance dommages ouvrage

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition de la SMABTP pour le contrat d'assurance Dommages ouvrage pour le chantier d'extension de la cuisine du restaurant scolaire. Le montant est de 7 293,50€ HT,

Budget Restauration Municipale : décision modificative n°1

Budget Commune : décision modificative n°1

Rénovation Salle des sports : étude complémentaire – faisabilité pose de panneaux photovoltaïques

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'accepter le devis pour l'étude de faisabilité pour le projet de pose de panneaux photovoltaïques à l'occasion des travaux de rénovation de la salle des sports du Cabinet LG Ingénierie d'un montant 700€ H.T.,

Vente d'herbe : tarifs 2009 et 2010

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer les tarifs des années 2009 et 2010 de ventes d'herbe comme suit :

NOM Prénom	Adresse	n° parcelle	Surface louée	Prix annuel à la Parcelle	Périodes
VENTE D'HERBE					
Centre Équestre	Les 4 Routes	YC n°80 (partie)	2ha89a00ca	200€	Année 2009 Année 2010
FLOCH Alain	La Cohue	YP n°21 (partie)	2ha20a60ca	160€	Année 2009 Année 2010

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.